
Conseil Municipal du 28 mars 2023
Procès-Verbal

Convocation : le 21 mars 2023

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le jeudi 28 mars 2023 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2023
- ✧ Délibération modifiant des délégations du maire
- ✧ Taxes locales 2023
- ✧ Travaux ONF 2023
- ✧ Budget 2023
- ✧ Questions et informations diverses

Le maire propose de rajouter une question à l'ordre du jour concernant une convention de réciprocité par rapport au voisinage pour l'activité de la ferme du chef-lieu.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 02 mars 2023, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie Bel, Katia Dupraz, Stéphanie Falcone, Carole Venant, Alexandre Rosay, Philippe Donche, David Frapsauce, Hélène Duvillard, Marianne Carrier, Mickaël Desalmand, Christian Nambride, Erick Dupuit

Absents excusés : Christine Billieux, J-P Thevenod

** Désignation du secrétaire de séance*

Hélène Duvillard est nommée secrétaire de séance.

** Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2023*

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

** Réciprocité maintien de la ferme du chef-lieu*

Le conseil municipal vote à la majorité (Katia Dupraz s'étant abstenue) :

- De soutenir la demande de régularisation de l'extension du siège de la ferme du chef-lieu et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réciprocité par rapport au voisinage

** Délibération modifiant des délégations du maire*

Le conseil municipal vote à l'unanimité le changement concernant la délibération d'une délégation du maire sur les dépenses d'investissement. Le maire est désormais autorisé à procéder à des dépenses d'investissement pour un montant jusqu'à 5 000 euros par dépense ne dépassant pas un cumul de 20 000 euros sur l'année civile.

** Taxes locales 2023*

Le conseil vote à l'unanimité le maintien des taxes locales aux taux actuels.

** Travaux ONF 2023*

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à valider les travaux proposés par l'ONF pour un montant de 7 535.79 € HT pour les travaux sylvicoles et 1 516.91 € HT pour les travaux de plantations : ces travaux de plantations sont aidés à hauteur de 1 140.00 € HT par l'organisme PEFC

** Budget 2023*

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- **en section de fonctionnement à 1 412 007.88 €**

- **en section d'investissement à : ● 827 450.09 €**

● 982 875 € (jeu d'écriture demandé par la trésorerie de Bonneville pour régulariser des opérations patrimoniales). Ce jeu d'écriture est une opération transparente en dépenses et en recettes qui n'affecte pas le budget primitif

Le conseil vote les subventions suivantes :

- Ski club de Villard (nordique) : 100 euros
- FC Vallée Verte : 200 euros
- L'école de Burdignin classe de mer : 3000 euros
- Un temps pour grandir : 400 euros
- Badaboum : 1500 euros
- Les culottes courtes : 1500 euros
- Lou Ben Verias : 500 euros

** Questions et informations diverses*

Travaux sur le mur du Rosay : devis signé de 4 956 euros de l'entreprise Saillet

Travaux mise en forme parking église : devis signé de 3 213.60 € de l'entreprise Condevaux

Travaux drainage cimetière : devis signé de 15 060.48 € de l'entreprise Condevaux

Mickaël Desalmand est nommé correspondant incendie et secours.

Fin à 21H